

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

mise à jour : mai 2018

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1/ Préambule	2
2/ Objet	2
3/ Conditions financières, règlements et modalités de paiement	2
4/ Report, annulation, absence ou interruption d'une formation	3
5/ Modalités d'accueil, devis et attestation de formation	3
6/ Obligations et force majeure	4
7/ Confidentialité et Propriété intellectuelle	4
8/ Protection et accès aux informations à caractère personnel	4
9/ Droit applicable et juridiction compétente	4

Conditions Générales de Vente CGV de nos formations

1/ Preamble

ERON est un organisme de formation professionnelle qui conçoit, élabore et dispense des formations continues pour les professionnels de Santé.

Les concepteurs de parcours de formation et les formateurs qui assurent les formations en présentiel et/ou l'animation pédagogique des formations en ligne sont des professionnels reconnus ayant l'expérience, les titres et qualités pour réaliser et animer des formations de qualité évaluées et contrôlées.

Dans le présent document, il est convenu de désigner par :

- Entreprise : la société ERON SAS
- Client : personne physique ou morale qui s'inscrit à une formation ou passe commande d'une prestation auprès de l'entreprise.
- Stagiaire : personne physique qui participe à une formation.
- OPCA : organismes paritaires collecteurs agréés qui financent la formation.

2/ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'entreprise pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

3/ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Les prix sont indiqués en euros TTC ; ce sont les prix en vigueur au moment de la réalisation de la prestation qui sont applicables à celle-ci. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant à l'ordre de la société l'entreprise.

En cas d'accord préalable lors de la proposition commerciale, il peut être procédé à un paiement échelonné ou à des facturations intermédiaires en fonction de l'avancement de la formation.

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, le Client doit effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation et indiquer l'accord de financement par son OPCA au moment de l'inscription.

4/ Report, annulation, absence ou interruption d'une formation

En cas de dédit signifié par le Client à l'entreprise au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, l'entreprise offre au Client la possibilité de repousser l'inscription du Stagiaire à une

Conditions Générales de Vente CGV de nos formations

formation ultérieure - après accord éventuel de l'OPCA. Toute formation commencée est due dans son intégralité et ne peut être prise en charge par un OPCA que si la formation a été suivie dans son intégralité jusqu'à la délivrance d'une « attestation de formation » par la société l'entreprise.

En cas d'annulation non justifiée par le Client, l'entreprise se réserve le droit de lui facturer les frais d'annulation suivants :

- > annulation plus de 3 jours avant le démarrage de la formation : aucuns frais d'annulation
- > annulation moins de 3 jours avant le démarrage de la formation : 10% du prix de la formation
- > annulation après le démarrage de la formation : frais d'annulation 50% du prix de la formation

5/ Modalités d'accueil, devis et attestation de formation

Pour chaque action de formation, une proposition est adressée au Client et en cas de prise en charge par un OPCA, une convention peut être établie.

Pour les formations en présentiel, le lieu, la durée, les horaires et les modalités d'accueil sont indiqués sur la convocation.

Pour les formations non présentiels dispensées sur notre plateforme de formation en ligne, le stagiaire est inscrit à une session en ligne à laquelle il accède avec son identifiant et un mot de passe et durant toute la durée de la session à laquelle il est inscrit, il dispose d'un accès illimité 24h/24 7j/7 pour réaliser sa formation.

La formation est validée par une « attestation de formation » délivrée par l'entreprise à la fin de la formation uniquement si les conditions suivantes sont remplies :

- > formation présentielle : le stagiaire a été présent à l'intégralité de la formation
- > formation non présentielle : le stagiaire a réalisé l'intégralité de la formation en ligne avant la fin de la session à laquelle il est inscrit Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, l'entreprise fait parvenir à l'OPCA un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

6/ Obligations et force majeure

l'entreprise ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure comme par exemple, l'accident ou la maladie d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'entreprise, désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie.

7/ Confidentialité et Propriété intellectuelle

Conditions Générales de Vente CGV de nos formations

Toutes les présentations et supports pédagogiques utilisés, physiques ou numériques, sont protégés par la propriété intellectuelle et les Stagiaires s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou modifier tout ou partie de ces documents. Les programmes de formation sont fournis à titre indicatif et le concepteur de la formation ou le chargé de formation en charge du suivi pédagogique se réservent le droit de les modifier dans le cadre d'une amélioration continue de leur formation. L'entreprise, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription. L'entreprise s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client et les Stagiaires. Le Client accepte d'être cité par l'entreprise parmi sa liste de références.

8/ Protection et accès aux informations à caractère personnel

l'entreprise conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation

9/ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'entreprise à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Marseille seront seuls compétents pour régler le litige.